

Conseil Municipal du mardi 25 septembre 2018 à 17h00

Ordre du Jour

INFORMATION

- 1 Rapport Annuel du PPP Plan lumière 2017

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 2 Cession de la parcelle AX N° 170 située mail des Vosges à la Briquette à la SCI Valhainord - annule et remplace la délibération n°8 du 19 décembre 2017 - Délibération modificative
- 3 Vente du bâtiment situé 22 rue du profond sens cadastré AS n°309
- 4 Vente du bâtiment situé 44 rue Robespierre à la Sentinelle cadastré section AI n°333
- 5 Désaffectation et déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie d'une superficie de 174 m² situé rue des Alpes en vue de la cession à la SCI Camille (l'Edito).
- 6 Désaffectation et déclassement d'une emprise de 135 m² située avenue du faubourg de Cambrai en vue de sa cession à l'association Midi Partage
- 7 Avenant à la promesse de vente de la Caserne Vincent à la Financière Vauban représentée par Monsieur Xavier Lucas, pour un montant de 1 200 000 euros net vendeur.
- 8 Ventes croisées entre la ville de Valenciennes et la SARL de l'Intendance dans le cadre de l'extension du parking de l'îlot "passage de l'Arsenal-caserne-futur cinéma"
- 9 Acquisition à DUPONT RESTAURATION d'une parcelle de 2810 m² cadastrée AC n°509 sise 4 rue Hector Berlioz

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 10 Bilan de la concertation et validation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité
- 11 Bilan de la concertation et validation d'un périmètre de Contrat de Revitalisation Artisanal et Commercial (CRAC)
- 12 Lancement d'une procédure de mise en concurrence d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale en vue de redynamiser l'hypercentre commerçant de la Ville de Valenciennes
- 13 Programme Action Cœur de Ville - Convention cadre à intervenir avec l'Etat
- 14 Création d'un emploi de Manager de Centre-Ville
- 15 Dérogation au repos dominical année 2019
- 16 Taxe sur les commerces vacants - recensement 2018

CONVENTIONS

- 17 Protocole d'accord transactionnel Ville de Valenciennes - SIGH suite sinistre Pirouette
- 18 Convention de partenariat Conservatoire et CCAS

- 19 Convention de partenariat entre le Conservatoire et le Collège relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musicales
- 20 Convention de partenariat avec Printemps Roumain pour l'organisation des Semaines de la Culture Roumaine du 23 Novembre au 8 Décembre 2018
- 21 Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements.

FINANCES

- 22 Répartition du produit des concessions de cimetière
- 23 Subvention à l'association "Fa Mi Melody"
- 24 Subventions exceptionnelles 2018 aux associations sportives
- 25 Bassin Urbain à dynamiser (B.U.D) - Exonération fiscale
- 26 Vente d'un télescopique par Web Enchères
- 27 Demande de subvention dans le cadre de la création d'un giratoire rue Lomprez et Avenue de Denain

CULTURE

- 28 Autorisation du Maire à demander au Ministère de la Culture le renouvellement de l'habilitation d'opérateur de fouilles et de diagnostic préventifs pour le service archéologique municipal.

RESSOURCES HUMAINES

- 29 Mise à jour du tableau des effectifs

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 25 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 19 septembre 2018, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43
Secrétaire de séance : MM. GANA et MARTINEZ

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Guy MARCHANT, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, M. Patrick ROUSSIES, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Jean - Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, Mme Marie-Laure COUSIN, M. Franck KOLLER, Mme Sophie MERIAUX, M. Karim GANA, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. Michel BROUILLARD, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Mickaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS, M. Michel GAMEZ.

Excusés avec pouvoir : Mme Geneviève MANNARINO excusée, qui a donné pouvoir à Mme Gwendoline DESFORGES, Mme Isabelle DESOIL excusée, qui a donné pouvoir à Mme Danièle FERTE, Mme Aurore COLSON excusée, qui a donné pouvoir à M. Armand AUDEGOND, M. Dominique RIQUET excusée, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, Mme Nadine LERAY excusée, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO, M. Daniel CAPPELLE excusé, qui a donné pouvoir à M. Patrick ROUSSIES, M. Jean-Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Ludivine BILLOIR excusée, qui a donné pouvoir à M. Mickaël MARTINEZ, M. Mohamed AGOUDJIL excusé, qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DULIEU, M. Jean-Paul SAUTREAUX excusé, qui a donné pouvoir à M. Michel GAMEZ. Mme Sophie MERIAUX, excusée qui a donné pouvoir M. Karim GANA pour les délibérations 1 à 6.

Absents : Mme Maryse DUMORTIER absente aux délibérations 1 et 2, Mme Marie-Laure COUSIN absente aux délibérations 1 à 4, Mme Isabelle DELGHEIER, M. Jean-Luc François LAURENT, Mme Valérie CAUDRON.

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : juin, juillet, août 2018

INFORMATION

1 Rapport Annuel du PPP Plan lumière 2017

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De prendre connaissance de ce rapport

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

2 Cession de la parcelle AX N° 170 située mail des Vosges à la Briquette à la SCI Valhainord - annule et remplace la délibération n°8 du 19 décembre 2017 - Délibération modificative

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'annuler la délibération n° 8 du 19 décembre 2017
- D'autoriser la vente à la SCI Valhainord «Au Satellium » rue des Vosges à Valenciennes, de la parcelle cadastrée AX n° 170 située rue des Vosges au prix de 157 500 € TTC (hors frais fiscaux et notariés à la charge de l'acquéreur), étant entendu que cette cession est destinée exclusivement à la réalisation d'un parking pour le projet d'hôtel et que celle-ci se réalisera aux conditions suspensives suivantes : obtention par l'acquéreur du financement et du permis de construire pour le projet loisirs et tertiaire Skysat au bénéfice de la SCI Valhainord « au satellium » ou toute société à laquelle elle se substituerait.

La vente devra se concrétiser dans les 6 mois suivant la présente délibération. Dès lors, chacune des parties sera délivrée de son engagement.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.



3 Vente du bâtiment situé 22 rue du Profond Sens cadastré AS n°309

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de l'immeuble sis 22 rue du profond sens à Valenciennes, cadastré section AS n° 309 d'une surface utile de 40 m² au prix de 24 500 € (frais d'agence inclus) soit 23 265,20 € net vendeur, à Monsieur et Madame Dante GINGALI domiciliés 15, rue bonne espérance à Raismes, qui s'engagent à acquérir et à réhabiliter ce bien aux fins d'un investissement locatif sans le diviser en appartements.
Les frais fiscaux et notariés liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur ;
- D'ouvrir la recette correspondante au budget 2018.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à cette cession.

4 Vente du bâtiment situé 44 rue Robespierre à la Sentinelle cadastré section AI n°333

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de l'immeuble sis 44 rue Robespierre à la Sentinelle, situé sur la parcelle cadastrée section AI N° 333 d'une superficie de 638 m² à la SCI RIAMAR, représentée par Monsieur IFTIMIE Ionut, domicilié 486 rue du Quesnoy à Quiévrechain, au prix de 58 000 € frais d'agence inclus soit 55 076,80 € net vendeur (les frais fiscaux et notariés sont à la charge de l'acquéreur),
- D'ouvrir la recette correspondante au budget 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

5 Désaffectation et déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie d'une superficie de 174 m² situé rue des Alpes en vue de la cession à la SCI Camille (l'Edito).

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation d'une emprise du domaine public de 174 m² située rue des Alpes en nature de délaissé de voirie (matérialisée sur le plan présenté) ;
- De constater le déclassement du domaine public de ladite emprise pour qu'elle incorpore le domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière ;
- D'autoriser la cession de ladite emprise au profit de la SCI Camille représentée par son co-gérant M. Bruno Tisserand au prix de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC hors frais d'actes notariés et fiscaux à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

6 Désaffectation et déclassement d'une emprise de 135 m² située avenue du faubourg de Cambrai en vue de sa cession à l'association Midi Partage

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation d'une emprise du domaine public d'une superficie de 135 m² (future parcelle cadastrée U n°646) située sur le côté et à l'arrière du n° 3 avenue du faubourg de Cambrai telle que reprise au plan présenté,
- De déclasser du domaine public communal cette même emprise de 135 m²
- D'autoriser la cession de ce terrain à l'association Midi Partage au prix de 4 400 euros HT hors frais d'actes notariés et fiscaux à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

7 Avenant à la promesse de vente de la Caserne Vincent à la Financière Vauban représentée par Monsieur Xavier Lucas, pour un montant de 1 200 000 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :



- D'annuler, pour sa partie concernant l'engagement de revente de la SRPL Financière Vauban à la ville à l'euro symbolique d'une emprise de 184 m² à extraire de l'AR n° 852, la délibération du Conseil Municipal n° 9 du 19 décembre 2017,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente entre la ville et la SRPL Financière Vauban ainsi que les différents actes à intervenir, concernant la vente des biens et droits immobiliers dénommés Caserne Vincent et constitués des parcelles cadastrées section AR n° 918 (3003 m²) AR n° 852p (9 716 m² future parcelle AR n°1049) et AR n° 695(75 m²) pour une superficie totale de 12 794 m² au prix de 1 200 000 € net vendeur,

8 Ventes croisées entre la ville de Valenciennes et la SARL de l'Intendance dans le cadre de l'extension du parking de l'ilot "passage de l'Arsenal-caserne-futur cinéma"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver les ventes croisées entre la ville de Valenciennes et la SARL de l'Intendance, selon les conditions suivantes :
- La ville de Valenciennes cède à la SARL de l'Intendance les parcelles prochainement cadastrées AR n° 1050 et AR n° 1054, pour une superficie d'environ 187 m² au prix de 28 000 € (vente non soumise à TVA)
- La SARL l'Intendance cède à la ville de Valenciennes la parcelle provisoirement cadastrée AR n° 1027p, pour une superficie d'environ 133 m² au prix de 28 000 € TTC (vente soumise à TVA)
A savoir que les frais d'actes correspondants seront dus pour chacune des ventes par l'acquéreur.
- D'autoriser le classement d'une superficie d'environ 133 m² (AR n°1027p) issue de la parcelle AR n° 1027 dans le domaine public
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange et les pièces afférentes à ce dossier.

9 Acquisition à DUPONT RESTAURATION d'une parcelle de 2810 m² cadastrée AC n°509 sise 4 rue Hector Berlioz

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition à DUPONT RESTAURATION de la parcelle cadastrée section AC n° 509 d'une superficie de 2810 m² au prix de 150 000 € net vendeur (hors frais fiscaux et d'actes à la charge de la ville) ;
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 Bilan de la concertation et validation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De valider le bilan de concertation,
- De valider le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité tel que proposé
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux formalités d'affichage.

11 Bilan de la concertation et validation d'un périmètre de Contrat de Revitalisation Artisanal et Commercial (CRAC)

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De valider le bilan de la concertation.

- De valider le périmètre d'intervention d'un Contrat de Redynamisation de l'Artisanat et du Commerce présenté

12 Lancement d'une procédure de mise en concurrence d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale en vue de redynamiser l'hypercentre commerçant de la Ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de mise en concurrence du CRAC sous la forme d'une concession de service.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités administratives et juridiques correspondantes.

13 Programme Action Cœur de Ville - Convention cadre à intervenir avec l'Etat

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la convention-cadre Action Cœur de Ville, ainsi que ses annexes et notamment les fiches actions « matures »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer cette convention-cadre avec l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à solliciter toutes subventions inhérentes à ce projet et déjà proposées dans cette convention cadre.

14 Création d'un emploi de Manager de Centre-Ville

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la création de l'emploi de Manager de centre-ville à temps complet relevant de la catégorie A au grade d'attaché territorial ou d'attaché territorial principal ;
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérait infructueuse, aux conditions de rémunération définies ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

15 Dérogation au repos dominical année 2019

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De se prononcer sur le choix des dates pour 2019 relevant de la dérogation au repos dominical, à savoir :
Dimanche 13 janvier, 7 avril, 30 juin, 25 août, 1^{er} septembre, 24 novembre, 1-8-15-22-29 décembre

16 Taxe sur les commerces vacants - recensement 2018

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 4 voix contre (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), décide :

- De prendre connaissance du recensement des commerces vacants réalisé au cours du 1^{er} semestre 2018 qui fait apparaître les éléments suivants :
Nombre de locaux commerciaux : 1345



Nombre de commerce en activité	: 1123
Nombre de commerces vacants	: 222
Nombre de commerces éligibles à la taxe	: 126
dont	

- 47 commerces taxés au taux de 20 % (+ 2 ans de vacance)
- 13 commerces taxés au taux de 30 % (+ de trois ans de vacance), et
- 66 commerces taxés au taux de 40 % (+ de 4 ans de vacance).

- D'affecter cette recette, l'année N+1 de l'encaissement de la taxe, à l'Union du Commerce (Les Boutiques de Valenciennes) et à la Fédération du Commerce, par le vote d'une subvention qui sera régulièrement inscrite au budget sur la ligne 657 48 – 94-2350.

CONVENTIONS

17 Protocole d'accord transactionnel Ville de Valenciennes - SIGH suite sinistre Pirouette

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le protocole transactionnel à conclure entre la Ville de Valenciennes et la SIGH, selon les conditions présentées,
- D'autoriser M. le maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer le protocole d'accord transactionnel.

18 Convention de partenariat Conservatoire et CCAS

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le CCAS

19 Convention de partenariat entre le Conservatoire et le Collège relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musicales

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à l'organisation des classes CHAM du Collège Carpeaux

20 Convention de partenariat avec Printemps Roumain pour l'organisation des Semaines de la Culture Roumaine du 23 Novembre au 8 Décembre 2018

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention de partenariat avec l'association Printemps Roumain

21 Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement Dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la commune et la CAF du Nord ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à la signer.

FINANCES

22 Répartition du produit des concessions de cimetière

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'abroger la délibération n°62 en date du 14 juin 2001 par laquelle le produit des ventes de concession est réparti pour 2/3 au profit de la commune et pour 1/3 au profit du CCAS,
- De décider que l'entier produit des ventes de concession restera au seul bénéfice de la ville.

23 Subvention à l'association "Fa Mi Melody"

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

Dans le cadre des actions à caractère social, culturel et d'animation bénéficiant directement aux valenciennois,

- D'approuver le versement d'une subvention de 350 euros à l'association « Fa Mi Mélody »
- Le montant de la subvention, soit 350 euros, sera prélevé sur la ligne de crédit 65748 0251 2340 inscrite au BP 2018.

24 Subventions exceptionnelles 2018 aux associations sportives

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- d'accorder les subventions exceptionnelles 2018 suivantes :

- Volley-Club de Valenciennes : 2 000 €
→ Accession de l'équipe première en Nationale 2
- Hockey Club de Valenciennes : 2 200 €
→ Accession de l'équipe première en Division Elite
- Valenciennes Handball Club : 1 800€
→ Les résultats des équipes encouragent le club à proposer différents axes de développement, comme la création d'une section HANDFIT avec pour objectif principal le sport santé.

25 Bassin Urbain à dynamiser (B.U.D) - Exonération fiscale

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'exonérer de taxe foncière les propriétés bâties pour une durée de 7 ans et pour la part non exonérée (article 1383 F du Code Général des Impôts) les immeubles situés dans les bassins urbains à dynamiser et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de cotisation foncière des entreprises (article 1466 B du Code Général des Impôts)
- De charger le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux,

26 Vente d'un télescopique par Web Enchères

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente du JCB réformé à Monsieur LADISLAV Hruška domicilié Pstružná 10400 PRAHA au prix de la meilleure enchère effectuée sur Web Enchères, soit 9 320.00 €.

27 Demande de subvention dans le cadre de la création d'un giratoire rue Lomprez et Avenue de Denain

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De solliciter le concours financier de ce partenaire,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant

CULTURE

28 Autorisation du Maire à demander au Ministère de la Culture le renouvellement de l'habilitation d'opérateur de fouilles et de diagnostic préventifs pour le service archéologique municipal.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- *D'approuver le principe de demande de renouvellement de l'habilitation d'opérateur d'archéologie préventive, par l'Etat, du service archéologique municipal, pour les fouilles et diagnostics archéologiques, relevant des périodes du Néolithique, des Âge des métaux, de l'Antiquité, du Moyen Âge, de l'Époque moderne et de l'Époque contemporaine*
- *D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et formalités administratives nécessaires au renouvellement de l'habilitation d'opérateur d'archéologie préventive, par l'Etat, du service archéologique municipal.*
- *D'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive.*

RESSOURCES HUMAINES

29 Mise à jour du tableau des effectifs

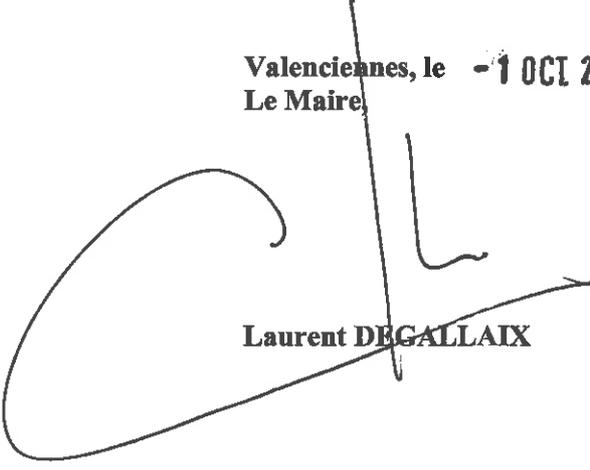
Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 4 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), décide :

- *D'autoriser les créations et modification des emplois présentés,*
- *D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,*
- *D'inscrire les crédits correspondants au budget,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et modification d'emplois.*

La séance est levée à 18 h 30

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le - 1 OCT 2018 pour y demeurer jusqu'au - 1 NOV. 2018

Valenciennes, le - 1 OCT 2018
Le Maire,



Laurent DEGALLAIX